



Fédération Départementale des Chasseurs du Morbihan

104ème ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU MORBIHAN Salle de l'Estran, le 5 avril 2025
--

Le président Maurice JOUBAUD déclare ouverte la 104^{ème} assemblée générale de la Fédération départementale des chasseurs du Morbihan.

Il est particulièrement heureux d'ouvrir cette assemblée générale parce que les responsables de société de chasse et amis venus en nombre démontre leur intérêt pour la chasse et les valeurs qu'elle porte.

Il est aussi très heureux d'être à GUIDEL, sur une commune chargée d'histoire pour notre Fédération puisqu'elle est le gestionnaire depuis 1994 des étangs du grand et du petit Loc'h. Un site devenu depuis Réserve Naturelle Régionale en 2008.

Il rappelle que cette assemblée générale est réunie conformément aux termes de l'article 11 des statuts de la Fédération et que son ordre du jour a été publié dans le journal Ouest-France du 28 février 2025. Une convocation individuelle a aussi été adressée à chaque adhérent territorial à jour de sa cotisation.

Il précise qu'aucune question n'a été inscrite à l'ordre du jour dans les conditions fixées par nos statuts.

De plus, conformément à l'article 9 du règlement intérieur de la Fédération, les résolutions se prendront à la majorité des voix des membres présents ou représentés par un vote à main levée.

Mais avant de poursuivre les travaux, parce que les traditions ont du sens, une minute de silence est observée en pensant à tous ceux qui ont si bien œuvré pour la chasse et qui nous ont quittés.

Une pensée toute particulière à :

M. PENDÉLIAU Ludovic, ancien administrateur FDC 56

M. SERAZIN Joseph, ancien président de l'ACC ST NICOLAS DU TERTRE

M. FÉTIS Jacques, adhérent individuel à ST DOLAY

M. LE SANT Patrick, président de la Sté de chasse de Bomigny à KERGRIST

M. BARDOU René, ancien président de la Société de chasse de Penvins à SARZEAU

M. TRAVERS Claude, ancien président de l'ACC MENEAC

Il pense aussi tout particulièrement à son ami Guy BONNEFOUS à qui il a succédé et qui a été président de notre Fédération entre 2001 et 2018. Guy a souhaité partir dans la discrétion et c'est un hommage tout autant discret mais sincère qui lui est rendu en cet instant.

En hommage aux nombreux défunts de ces derniers mois, il demande à l'assemblée de se lever et d'observer une minute de silence puis l'en remercie.

Avant de commencer l'ordre du jour, il tient à saluer la présence de :

- M. BOLOT, préfet du Morbihan,
- Mme JOURDA, sénatrice, représentant M. LAPPARTIENT, président du Conseil départemental du Morbihan,
- M. LE DIFFON, conseiller régional, maire de Ploërmel, président de la Communauté de communes de Ploërmel,
- M. LOHER, maire de Lorient, président de Lorient Agglomération,
- M. de KERSAUSON, conseiller régional,
- M. DANIEL, maire de Guidel,
- M. LOAS, maire de Ploemeur,
- M. LE SEYEC, président de la Chambre d'agriculture du Morbihan,
- Mme LE LUHERNE, présidente de la FDSEA,
- M. AUTRET, président de la Fédération des chasseurs du Finistère,
- M. MEHAUTE, président de la Fédération des chasseurs des Côtes d'Armor,
- M. BRAUD, président de la Fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles,
- M. du PONTAVICE, vice-président du FRANSYLVA forestiers privés du Morbihan,
- M. HENNION, directeur adjoint départemental des territoires et de la mer, représentant M. le DDTM,
- M. AMPEN, directeur régional adjoint de l'Office français de la biodiversité,
- M. LE BOURHIS représentant Mme DUBOIS, directrice régionale de l'Office national des forêts,
- M. LEONE, chef de service départemental de l'Office français de la biodiversité,
- M. LE CRAS, inspecteur du permis de chasser à l'OFB,
- M. PRUVOST, président de l'Association de chasse maritime du Morbihan,
- M. NIO, président de l'Association des jeunes chasseurs,
- M. GUILLO, président du Groupement des Lieutenants de l'ouvèterie,
- M. VILLAIN, président de la Fédération départementale des gardes particuliers du Morbihan,
- M. RAFFIN, président de l'Union des piégeurs du Morbihan,
- M. SIMONIN, délégué départemental UNUCR,
- M. DEMONCHY, président du Syndicat départemental de la propriété privée rurale du Morbihan,
- M. PHILIPPO représentant M. TAVERNIER, président de l'Association des chasseurs de grand gibier du Morbihan,
- M. BRIGAND, président de Chasser et entreprendre en Bretagne,
- M. LAUGIER, commandant de la base des fusiliers marins de Lorient,
- Mme LE PAIH, commissaires aux comptes de la Fédération,
- Maître GICQUEL, avocat de la Fédération,
- M. JANODY, assureur de la Fédération.

Au nom des chasseurs du Morbihan, il les remercie d'être présents à ses côtés pour marquer leur fidélité et intérêt aux travaux de la Fédération ainsi que leur soutien à son activité.

Il passe ensuite la parole Monsieur Jo DANIEL, maire de Guidel, accueille cette assemblée à GUIDEL pour notre 104^{ème} assemblée générale. Ce dernier rappelle « qu'il y a entre la Fédération des chasseurs et la ville de Guidel une longue et belle histoire d'amitié ».

M. JOUBAUD remercie Monsieur le Maire. Les très bonnes relations entre sa commune et la Fédération le doivent à son ouverture d'esprit et à son sens de l'intérêt général. Pour ça, il le remercie très sincèrement.

Ensuite, il demande d'approuver le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13 avril 2024 que les adhérents ont pu consulter sur le site internet de la Fédération.

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 13 avril 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Puis il demande de ratifier les cooptations des administrateurs suivants : Jean-Laurent LE MÂLE (UG 1), Marie GUILLATEAU (UG 3) et Dominique ILLIAQUER (UG 11).

Il rappelle que Jean-Laurent LE MÂLE a été coopté par le conseil d'administration de la Fédération le 25 avril 2024, Marie GUILLATEAU l'a été le 27 juin 2024 et Dominique ILLIAQUER le 20 février 2025.

Ils ont aussi été tous les trois élus par les responsables de leur unité de gestion.

Leur mandat court jusqu'en avril 2028.

Après 3 votes à main levée, les cooptations de Jean-Laurent LE MÂLE, Marie GUILLATEAU et de Dominique ILLIAQUER sont ratifiées et le président remercie les adhérents de leur confiance.

Il fait ensuite lecture de son rapport moral.

« Monsieur le Préfet,
Madame la Sénatrice,
Mesdames, Messieurs les élus,
Madame la Présidente de la FDSEA,
Monsieur le Directeur adjoint de l'OFB Bretagne,
Messieurs les Présidents des Fédérations départementales des chasseurs des Côtes d'Armor et du Finistère,
Messieurs les Présidents des associations départementales des chasses spécialisées,
Mesdames, Messieurs les Présidents des associations de chasse du Morbihan,
Mesdames, messieurs en vos grades et qualités,
Chers amis,

Quel plaisir de vous retrouver, si nombreux, pour l'assemblée générale de la Fédération des chasseurs du Morbihan !

Quel plaisir de se retrouver et d'être réunis à GUIDEL.

Vous avez bien su l'exprimer Monsieur le Maire, la Fédération des chasseurs du Morbihan et votre commune ont tissé des liens étroits qui ne se sont jamais distendus et qui ont été fructueux. Nous avons partagé des valeurs qui sont pour moi celle de la chasse. La chasse est en effet pour moi l'un des rares endroits où l'on trouve encore des valeurs de partage, de tolérance, de convivialité entre des personnes d'horizons différents sans oublier la transmission de traditions rurales.

Vous le savez tous, ces valeurs sont celles de mon engagement au service de la chasse morbihannaise.

Alors, sans plus attendre, mes amis, allons vers les sujets qui nous préoccupent et qui sont déterminants pour notre avenir.

Je veux d'abord commencer par toutes **les choses qui vont bien**. Je pense par exemple au franc succès de l'opération « **J'aime La Nature Propre** » qui a eu lieu en mars dernier. Je tiens à ce titre à remercier les 22 associations de chasses qui ont contribué au succès de ces journées de collecte de déchets dans la nature.

Ce sont ainsi 545 bénévoles chasseurs et non chasseurs dont 66 enfants qui ont collecté pas moins de 101 m³ de déchets.

Je veux aussi vous parler de votre implication dans **le nouveau système d'information sur les armes** ouvert aux chasseurs début février 2022 et plus communément appelé comme son sigle : le SIA.

Comme vous le savez, chaque chasseur possédant une ou plusieurs armes (carabine et fusil de chasse acquis après décembre 2011) doit disposer d'un compte SIA pour les enregistrer.

Le Ministère avait prolongé les créations de comptes jusqu'au 31 décembre 2024 pour vous faciliter l'exercice qui, contrairement à ce que nos technocrates disaient, n'était pas des plus faciles pour qui ne manipule pas l'informatique couramment.

Néanmoins, je tiens à féliciter tous les chasseurs du Morbihan parce que notre département arrive en troisième position en France en pourcentage de comptes ouverts. Ce sont ainsi, en ce début d'année 2025, 7 058 comptes SIA qui ont été créés représentant 93 % des comptes existant dans l'ancien système d'enregistrement des armes.

Une autre chose va bien. C'est notre opération de **recyclage des cartouches**. C'est un franc succès grâce à vous pour la deuxième année consécutive. Nous vous en remercions. Tous ces petits gestes démontrent votre contribution quotidienne au respect de l'environnement.

Nous sommes passés ainsi de 2,54 tonnes de douilles collectées en 2023 à 5,6 tonnes en 2024. Nous avons doublé en un an notre volume.

Je compte sur vous pour poursuivre la promotion auprès de vos chasseurs de cette action écoresponsable et les inciter à continuer à déposer leurs cartouches usagées dans les sacs de collecte présents dans vos locaux de chasse ou dans les boîtes de collecte présentes chez les armuriers ou à la Fédération.

Après ces quelques exemples d'actions positives menées en 2024, comment faire un discours sans parler **des dégâts de grand gibier aux cultures agricoles**, qui vous préoccupent de façon récurrente autant que la Fédération et nos chasseurs ?

Si je peux remercier Monsieur le Préfet pour son accompagnement financier ainsi que dans la mise en œuvre de la boîte à outils efficiente pour une meilleure maîtrise des populations de grands animaux, force est de constater que la situation n'est plus financièrement tenable.

Je tiens à rappeler ce chiffre qui, à lui seul, résume l'implication des chasseurs : 5 512 sangliers ont été déclarés lors de la saison de chasse 2023/2024. Et pour la saison de chasse en cours, 5 707 l'ont déjà été à ce jour.

A cette augmentation des prélèvements, il faut mettre en parallèle la diminution annuelle des effectifs des chasseurs. C'est un croisement de courbes qui, visuellement, en dit plus qu'un long discours.

Si le fait de lever l'impôt chaque année avec la contribution territoriale en allant - il faut être clair - faire les poches des chasseurs comme la loi nous y oblige, a pu nous donner une bouffée d'oxygène, il est évident que la diminution des chasseurs ne fait qu'accroître la pression financière sur ceux qui restent.

Il est également évident que nous avons à faire face à une violente crise du pouvoir d'achat des chasseurs qui, pour certains, ne peuvent plus se permettre de chasser les grands animaux et en particulier le sanglier.

J'ai le mérite de la constance et de la clarté : nous ne devons plus payer l'intégralité des dégâts aux cultures agricoles, même si je soutiens que ceux-ci doivent continuer à l'être mais plus par nous.

Il est nécessaire de poursuivre les réflexions en vue d'une réforme globale et durable du financement des indemnisations aux agriculteurs. Les montants des indemnisations sont devenus trop élevés pour les seuls chasseurs atteignant pour notre département 454 000 € en 2022/2023 et 397 000 € en 2023/2024.

Si rien n'est fait, nous allons vers une chasse réservée à une élite financière et, surtout, tout droit vers une banqueroute de nos fédérations des chasseurs.

Les engagements financiers de l'État dans le cadre des accords signés en 2023 n'ont pas été tenus car il va manquer à minima 10 millions d'euros sur les deux dernières années (2024 et 2025). Ce n'est pas négligeable, ni sans conséquence car cela met à mal l'accord initial passé.

C'est pourquoi la Fédération Nationale des Chasseurs a fait voter, lors de son congrès à Avignon le 19 mars dernier, une motion sur le dossier des dégâts de gibier.

Ce n'est pas une surprise, la motion a été adoptée avec 100 % des voix. Une fois n'est pas coutume, sur ce sujet, les Fédération des chasseurs sont unanimes.

Aussi, je vais vous demander d'approuver cette motion. Je vous la livre intégralement :

« Suite à l'amputation d'une partie de la somme prévue dans le plan d'accompagnement (5 M€ en 2024 et 5 M€ en 2025), soutenez-vous le non-paiement des petits dossiers pour la saison 2025/2026 voire la remise en cause de l'accord si la somme devait être encore réduite ? ».

Vous l'avez compris, ce qui est visé, c'est l'augmentation des petits dossiers favorisée par la nouvelle règle plus favorable aux agriculteurs (150 € par an et par exploitation) à la différence de la règle antérieure (3 % de la surface culturale détruite ou 230 €).

Vous l'avez compris, ce qui est visé, c'est la nécessité de changer le système d'indemnisation des dégâts qui n'ont plus de raison d'être payés par les chasseurs.

Je vous demande de l'approuver pour montrer que nous sommes tous unanimes et solidaires sur ce sujet et que nous sommes prêts à nous mobiliser, en toute transparence, pour convaincre nos interlocuteurs de l'impérieuse nécessité d'agir.

Y-a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci pour votre soutien unanime.

Je vais aborder maintenant un autre sujet préoccupant. Il s'agit de **la vènerie sous terre du blaireau**.

La période complémentaire de vènerie sous terre du blaireau à partir du 15 mai est systématiquement attaquée devant les tribunaux par des associations nationales écologistes qui ne visent qu'une seule chose l'interdiction du plus possible de pratiques de chasse.

Ces associations militantes rencontrent des juges militants qui dévoient délibérément les textes pour arriver à leur conception idéologique de la nature, c'est-à-dire une représentation de la nature comme quelque chose de pur et sans tache où l'homme et ses activités n'ont pas leur place.

Ils agissent désormais à visage découvert dans une association dénommée LE LIERRE qui regroupe des milliers de personnes aux postes clé de l'Etat, de l'administration ou de la justice en France et en Europe pour, je cite, « faire des services publics, le fer de lance de la transformation écologique » en mettant volontairement de côté la neutralité de leurs fonctions. Si je tiens à remercier les services de la DDTM qui nous épaulent mais qui, comme nous, font les frais de ces contentieux et de ce détournement du droit, je n'en ferai pas autant à l'attention de certains juges du tribunal administratif de Rennes...

Je suis convaincu que nous ne sortirons jamais de ce dossier, de cette justice idéologiquement orientée, sans une modification et une approche nationale des textes.

Il sera peut-être déjà trop tard et nombre de nos équipages de déterrage auront ranger leur matériel. Le monde agricole n'aura alors plus personne pour les aider à limiter leurs dégâts aux cultures causés par les blaireaux.

Peut-être qu'à ce moment-là, nos écologistes des villes paieront les dégâts et les dommages aux routes et autres ouvrages...

Je sais bien qu'on dira de moi que je suis un réactionnaire en matière d'écologie, que je ne comprends rien à la nature ni aux écosystèmes.

Pourtant, j'ai comme l'impression, que depuis l'arrivée de l'écologie sur la scène politique, les domaines de la protection de la nature n'ont pas progressé, loin s'en faut !

Il ne suffit pas d'être en vert pour être écolo ! Regardez le **chasseur en orange, il consacre dans notre département 9 jours par an de bénévolat dédiés à la nature pour le bénéfice de tous**. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est l'étude très sérieuse initiée par la Fédération Nationale des Chasseurs avec Randeau.

La Fédération Nationale des Chasseurs a d'ailleurs mis en avant dans son nouveau spot TV (le cinquième) cette contribution anonyme des chasseurs à l'environnement. Il rappelle cette réalité : les chasseurs, eux, se sont réellement engagés, depuis des décennies, sur les enjeux environnementaux. Ils n'ont pas attendu que ces sujets deviennent à la mode pour s'y intéresser...

Je vous invite à visionner ce spot. [visionnage]

On peut l'affirmer : plus ces personnes tout de vert vêtu se mêlent des questions cruciales relatives à la protection de la biodiversité, et moins cela marche !

Remarquez, lorsque leur fonds de commerce politique est d'annoncer chaque année la fin du monde pour l'année prochaine, j'imagine que tu n'as pas intérêt à ce que les choses s'améliorent... Y aurait-il un petit syndrome du pompier pyromane derrière tout cela ?

Trêve de plaisanterie, car ce ne sont pas des sujets à prendre à la légère. Chers écologistes, hors sol, laissez-nous gérer nos territoires au lieu de nous mettre une cible dans le dos et, surtout, arrêtez d'avoir des idées !

Il n'y a rien de mieux que les écologues de terrain dont nous faisons partie, pour agir et trouver les bonnes solutions pour nos territoires et nos espèces patrimoniales, chassables ou non d'ailleurs.

Sur ce sujet, je tiens à mettre en avant les nouveaux outils de collectes de données dont nous disposons.

Nous disposons, en effet, d'un outil extraordinaire de collecte des prélèvements et des données qui s'appelle **ChassAdapt**. Ce nouvel outil qui a vu le jour, avec le PMA bécasse, prend dorénavant une importance majeure dans la connaissance des prélèvements à l'échelle de nos territoires.

Nous avons été les premiers à créer cet outil fiable et performant. Nous y avons même mis de l'intelligence artificielle avec la fonctionnalité de la lecture d'ailes.

Nous savons que c'est par la connaissance et par la science que la légitimité de la chasse sera consolidée.

Connaître ce que l'on prélève à la chasse, nous est donc indispensable et j'invite tous les chasseurs qui utilisent ChassAdapt à y renseigner tous leurs prélèvements à la chasse individuelle. Avec cet outil, nous serons à même de connaître chaque année le tableau de la chasse morbihannaise et française.

Un dernier mot sur un sujet qui impacte directement l'image de la chasse et des chasseurs : **la sécurité**.

Alors que la saison s'est achevée, les chiffres d'accidents mortels, tous chasseurs, ne sont pas en diminution cette année.

Nous avons le devoir d'être irréprochables et d'une extrême fermeté vis-à-vis d'individus qui auraient un comportement inapproprié à la chasse. C'est du bon sens !

Nous avons, nous-mêmes, renforcé et durci nos règles avec l'objectif de tendre vers le zéro accident. La remise à niveau obligatoire, tous les 10 ans, de tous les chasseurs sur les enjeux de sécurité en est la première illustration et, d'ailleurs, nous sommes dans notre département plus de 5 000 à l'avoir déjà suivie.

Un récent avis du conseil d'Etat nous donne raison. Il vient de rejeter la demande de l'association One Voice, qui voulait imposer de nouvelles restrictions à la chasse pour des raisons de sécurité. La haute juridiction a estimé que la chasse est suffisamment encadrée, cela ne justifiant pas de mesures supplémentaires.

Je l'ai déjà dit mais je le redis encore aujourd'hui, il n'y a qu'une seule règle que nous devons mettre au-dessus de toutes les autres : la sécurité, toujours la sécurité, rien que la sécurité... C'est ainsi que nous pourrions continuer sereinement à partager l'espace public, et je dis bien public, avec tous les autres usagers de la nature, comme c'est le cas depuis toujours. Pour conclure,

Je voudrais remercier mon conseil d'administration qui se donne autant que moi dans toutes ces problématiques.

Remercier aussi, à travers son directeur Bruno Jaffré, l'ensemble des collaborateurs de la Fédération des chasseurs du Morbihan. C'est-à-dire les personnels administratifs et techniques. Je mesure chaque jour le plaisir personnel d'avoir pu, avec vous tous, contribuer à défendre et à promouvoir une chasse plurielle et populaire.

Je vais d'ailleurs avoir besoin de vous pour le faire à travers une action commune à l'ensemble de la chasse française lancée par la Fédération nationale des Chasseurs.

Le samedi 17 mai prochain, à 11 heures précises, nous vous invitons à vous rendre dans votre mairie pour remettre en main propre à votre maire le manifeste qui sera rédigé par notre Fédération Nationale des Chasseurs.

Nous allons donc, tous ensemble, porter toutes nos revendications sur la chasse aux maires. Dans chaque village, dans chaque ville, nous allons montrer que nous sommes capables de faire passer, en même temps, dans les 35 000 communes de France, un manifeste qui sera notre cri du cœur. Je souhaite que l'ampleur de cette future mobilisation reste dans la mémoire collective, et montre à tous, qu'il est temps de nous respecter et de respecter nos pratiques de chasse ancestrales.

Merci à tous. Soyez fiers d'être chasseur !

Vive la chasse !

Vive la ruralité ! »

M. JOUBAUD laisse la parole aux diverses personnalités qui font l'honneur d'être présentes :

Marie-Andrée LUHERNE, présidente de la FDSEA du Morbihan, avec qui les échanges sont réguliers et dont la présence marque la relation de confiance établie entre sa structure et la Fédération.

Elle remercie particulièrement le président et son directeur, Bruno JAFFRÉ, pour leur implication dans les réunions trimestrielles avec la FDSEA. Elle assure au président qu'il peut compter sur le soutien de la FDSEA.

Il la remercie en lui assurant qu'ils vont continuer à travailler ensemble parce que les agriculteurs et les chasseurs doivent être solidaires face aux défis qui les attendent.

Il passe ensuite la parole à **Muriel JOURDA**, sénatrice, représentant le Président du Conseil départemental du Morbihan, David LAPPARTIENT.

La sénatrice insiste sur le rôle du chasseur dans la régulation des espèces mais elle précise que la chasse n'est pas que la régulation, c'est aussi avant tout une tradition ancienne qui crée du lien dans les communes rurales. Elle se dit heurter par le LIERRE car l'état de droit c'est la neutralité et quand il l'a perd, il vacille.

Il la remercie et rappelle que les relations avec le Conseil départemental du Morbihan ont toujours été très bonnes. Avec des élus de qualité, qui prennent bien en compte la composante rurale de notre département, elles ne peuvent que perdurer.

Pour conclure, il passe la parole à Monsieur le Préfet du Morbihan, Pascal BOLOT qu'il remercie de sa présence pour la deuxième année consécutive et qui n'est pas indifférent à la problématique de financement des dégâts de sangliers.

Pascal BOLOT, Préfet du Morbihan, commence par dire que lui aussi n'aime pas le LIERRE. Il aborde ensuite les sujets d'actualité : le bail de chasse pour 9 ans pour le domaine public maritime, l'extension de la Réserve nationale de GROIX, le sanglier comme préoccupation majeure sur laquelle il faut poursuivre et intensifier les efforts, le blaireau, le choucas des tours, le S.I.A. avec un satisfecit car le Morbihan est sur le 3^{ème} marche du podium en France en création des comptes. En conclusion, il informe que les services de l'Etat (préfecture, DDTM, OFB) sont les partenaires des chasseurs.

M. Joubaud remercie Monsieur le Préfet d'avoir abordé tous ces sujets sans détour. Il tient aussi à le remercier pour sa disponibilité et son écoute toujours bienveillante malgré des sujets parfois délicats.

Il passe la parole à deux intervenants sur deux sujets bien différents mais importants et qui montrent bien la diversité des actions de la Fédération en faveur de la biodiversité :

- **Gaël LE BOUHILLEC**, vétérinaire : « Les populations de chevreuils en Morbihan : états et suivis écologiques »,
- **Romain BAZIRE**, chargé de mission de la Fédération : « La Réserve Naturelle Régionale des étangs du Petit et du Grand Loc'h à Guidel : vers les changements écologiques ».

REMISE DES MÉDAILLES

Médaille de bronze de la Fédération remise par Stéphane LE NOXAÏC à Yves HARPE qui a une passion pour la chasse et toutes les chasses. Il s'investit au sein de l'Association communale de chasse de PLOUAY dans toutes les chasses que ce soit du petit gibier mais aussi le grand gibier, la chasse à courre. Il a fait partie du prestigieux équipage du Rallye de la Bourbansais. Yves se rend toujours disponible pour servir la chasse et les chasseurs et il a été ancien président d'une société de chasse et est toujours membre actif du conseil d'administration de l'Association communale de chasse de Plouay.

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024

Joël WALKENÄERE présente le rapport des activités de la Fédération en 2024.

Activités de la Fédération en 2024

1	Nombre de chasseurs	2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025*
		9 690	9 489	9 281	9 163
2	Nombre d'adhérents	2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025
	Sociétés communales	164	165	164	164
	Sociétés privées	272	268	268	261
	Adhérents individuels	288	293	293	293
	G.I.C.	12	12	12	12
	A.C.C.A.	68	68	68	68
	Total	804	806	805	798
3	Quelques chiffres d'activités diverses 2024				
	3.1 - Démarches administratives				
	8 autorisations de reprise de lapins avec bourses et furets délivrées (24 en 2023)				
	256 autorisations de destruction à tir d'oiseaux nuisibles (252 en 2023)				
	421 autorisations de tir d'été du sanglier (323 en 2022)				
	0 attestation de meute délivrée (2 en 2023)				
	673 demandes de plan de chasse cervidés examinées (+ 13 recours) dont 34 non attributaires (668/15 recours et 15 non attributaires en 2023)				
	503 demandes de plan de chasse "lièvre" examinées (+ 12 recours) (514 en 2023)				
	1 demande de plan de chasse "faisan" examinée				
	3.2 - Formations				
	207 chasseurs ont participé à la réunion décennale en 2024				
	49 piégeurs formés (60 en 2023)				
	23 piégeurs formés au piégeage du sanglier (39 en 2023)				
	63 personnes formées à la sécurité en battue (121 en 2023)				
	15 personnes formées pour l'obtention de la reconnaissance d'aptitude technique de garde-chasse particulier (26 en 2023)				
	29 personnes formées à la chasse accompagnée (accompagnateurs non compris) (19 en 2023)				
	8 personnes formées à la réalisation de l'examen initial du gibier sauvage (35 en 2023)				
	7 personnes formées au tir à l'approche du renard (9 en 2023)				
	56 chasseurs ont suivi les séances "tir à balles/ciblage" (37 en 2023)				
	89 personnes formées à la chasse à l'arc dont 27 du Morbihan (141 en 2023 dont 30 du 56)				
	3.3 - Animations				
	25 animations : 450 scolaires ayant participé aux animations sur le Loc'h à Guidel en partenariat avec l'Ilôt de Kergaher + 4 présentations de la réserve tout public (étudiants, groupe, adultes) pour 45 personnes au total				
4	Subventions versées sur l'exercice	2022/2023		2023/2024	
	. Subv. aménagement/gestion des espèces/prévention dégâts	44 176 €		26 068 €	
5	Permis de chasser	2021	2022	2023	2024
	. Reçus	289	282	301	305
	. Taux de réussite	68.16%	68.93%	65.43%	72.00%
6	Bracelets accordés	2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025
	. Cerf	65	65	70	94
	. Biche	65	67	74	103
	. Cerf indifférencié	90	101	99	113
	. Jeune cerf indifférencié	55	55	62	89
	. Chevreuil	9582	9944	10311	10506
	. Daim	8	5	9	6
	. Faisan	426	66	25	30
	. Lièvre **	2882	3532	3964	4213
7	Prélèvements de sangliers	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024
		3520	3617	4271	5512
8	Dégâts de grand gibier (1)	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024
	. Cervidés/sanglier	125 679 €	186 809 €	454 023 €	397 563 €
	. Nombre total de dossiers payés	191	206	395	357

(1) Source : comptes annuels

* chiffre provisoire au 19/01/24

** dont 1200 pour l'AICA de Belle-Ile

PROPOSITIONS DES DATES D'OUVERTURE ET DE CLÔTURE DE LA CHASSE 2025/2026

Gaël LE BOUHELLEC, vice-président de la Fédération, intervient alors pour récapituler les dates d'ouverture ou de fermeture et leurs conditions spécifiques. Après la présentation exhaustive des propositions des dates d'ouverture et de fermeture de la chasse pour la saison à venir et de ses dispositions spécifiques, Maurice JOUBAUD demande de les approuver. A l'unanimité, les propositions de dates d'ouverture et de fermeture de la chasse pour la saison 2025/2026 et ses dispositions spécifiques sont approuvées.

PROPOSITIONS DE DATES D'OUVERTURE ET DE CLÔTURE DE LA CHASSE POUR LA SAISON 2025/2026

Classification	ESPECES ET DISPOSITIONS PARTICULIERES	SAISON 2024/2025		SAISON 2025/2026 Propositions fédérales	
		Ouverture	Clôture	Ouverture	Clôture
GIBIER DE PLAINE	1 - PERDRIX	15/09/2024	12/01/2025	21/09/2025	11/01/2026
	2 - FAISAN (1)	15/09/2024	12/01/2025	21/09/2025	11/01/2026
	2 bis - FAISAN sur les îles morbihannaises (sauf Belle-Ile)	15/09/2024	30/01/2025	21/09/2025	31/01/2026
	3 - LIÈVRE (plan de chasse obligatoire)	20/10/2024	08/12/2024	19/10/2025	07/12/2025
	3 bis - LIÈVRE (sur les îles morbihannaises, en plan de chasse obligatoire)	06/10/2024	20/10/2024	05/10/2025	19/10/2025
	4 - LAPIN DE GARENNE dans les communes où il est classé gibier. Chasse à l'aide du furet avec autorisation préfectorale Quota : 2 lapins/jour/chasseur	15/09/2024	08/12/2024	21/09/2025	07/12/2025
	4 bis - LAPIN DE GARENNE dans les communes où il est en plan de gestion Quota : 2 lapins/jour/chasseur A partir du 08/12/2025, 2 jours maximum par semaine (pour BELLE ILE : date de fermeture spécifique : 31 janvier 2026, pas de quota journalier et pas de limitation de jour de chasse)	15/09/2024	12/01/2025	21/09/2025	11/01/2026
GRAND GIBIER	5 - RENARD (sous la responsabilité du président du 15/08/2025 au 20/09/2025)	15/08/2024	27/02/2025	15/08/2025	28/02/2026
	6 - CERF - BICHE (à l'affût ou à l'approche du 01/09/2026 à l'ouverture générale avec autorisation préfectorale)	15/09/2024	27/02/2025	21/09/2025	28/02/2026
	6 bis - CHEVREUIL - chasse à l'approche ou à l'affût et tir à balle obligatoire (et lunette de visée) ou chasse à l'arc	01/06/2024	14/09/2024	01/06/2025	20/09/2025
CHASSE A COURRE	6 ter - CHEVREUIL - tir à plomb n° 1 et 2 et à balle ou à l'arc (munitions adaptées en zones humides)	15/09/2024	27/02/2025	21/09/2025	28/02/2026
ESPECES SUSCEPTIBLES D'OCCASIONNER DES DEGATS (ESOD)	7 - CHASSE À COURRE	15/09/2024	31/03/2025	15/09/2025	31/03/2026
	8 - SANGLIER à l'affût ou en battue six fusils avec autorisation préfectorale	01/06/2024	14/08/2024	01/06/2025	14/08/2025
	8 bis - SANGLIER - chasse à l'affût ou en battue six fusils sous la responsabilité du détenteur du droit de chasse, en sa présence ou celle de son délégué dûment mandaté par écrit. Le tir du sanglier autour de parcelles agricoles en cours de récolte ne peut se faire qu'à poste fixe matérialisé.	15/08/2024	31/03/2025	15/08/2025	31/03/2026
	8 ter - SANGLIER - chasse à l'affût, à l'approche ou en battue pour la protection des semis avec autorisation préfectorale délivrée au détenteur du droit de chasse.	01/04/2025	31/05/2025	01/04/2026	31/05/2026
CHASSE SOUS TERRE	9 - AUTRES ESOD	15/09/2024	27/02/2025	21/09/2025	28/02/2026
	10 - RENARD	15/09/2024	15/01/2025	15/09/2025	15/01/2026
	11 - BLAIREAU - 1ère ouverture	15/09/2024	15/01/2025	15/09/2025	15/01/2026
OISEAUX DE PASSAGE ET GIBIER D'EAU (2)	11 bis - BLAIREAU - 2ème ouverture	15/05/2025	14/09/2025	15/05/2026	14/09/2026
	12 - BÉCASSE (Pour information : PMA = 30/saison/chasseur - 3/semaine/chasseur)	(2)	A partir du 13 janvier 2025, la chasse à la bécasse est autorisée uniquement au chien d'arrêt muni d'un grelot (3).	(2)	A partir du 12 janvier 2026, la chasse à la bécasse est autorisée uniquement au chien d'arrêt muni d'un grelot (3).
	13 - PIGEON (quota = 20/jour/chasseur)	(2)	(2)	(2)	(2)
HORAIRES	14 - HORAIRES DE CHASSE (4)	du 21/09/2025 au 25/10/2025 : de 8 h 30 à 19 h du 26/10/2025 au 28/02/2026 : de 9 h à 17 h 30			
JOURS	15 - JOURS D'INTERDICTION (à l'exception du gibier d'eau, de la chasse à courre et du sanglier)	Mardi et vendredi sauf jours fériés (pendant la période d'ouverture générale de la chasse)			
TEMPS DE NEIGE	16 - CHASSE EN TEMPS DE NEIGE	Autorisée pour le sanglier, renard, animaux soumis à plan de chasse, gibier d'eau, vénerie sous terre, chasse à courre.			

(1) Le tir du faisan commun est interdit sur les communes sous convention et limitrophes (tir du faisan obscur autorisé : *Phasianus colchicus tenebrosus*)

(2) Les dates d'ouverture et de fermeture des oiseaux de passage et du gibier d'eau sont de la compétence du ministère de la transition écologie et solidaire (article R.424-9 du Code de l'environnement).

(3) Chiens appartenant aux groupes 7 (chiens d'arrêt) et 8 (chiens rapporteurs de gibier, chiens leveurs de gibier et chiens d'eau).

(4) Non concernés : gibier d'eau, renard, **pie bavarde**, **corneille noire**, sanglier, grands animaux soumis à plan de chasse (chevreuil, cerf, daim).

Avant de passer la parole au trésorier, Jacques RAFFIN, pour le rapport financier, le président précise que, comme les années précédentes, l'ensemble des votes concernant les comptes se fera à la fin. De cette façon, inspirée de celle de la Fédération nationale des chasseurs qui procède ainsi depuis de nombreuses années, leurs présentations sont plus agréables et fluides.

RAPPORT FINANCIER 2023/2024



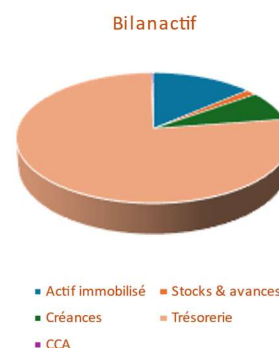
Comptes de l'exercice 2023/2024

Résultats économiques et financiers

Présentation du BILAN et du Compte de RESULTAT

Bilan - ACTIF

	Net au 30/06/2024
Actif immobilisé	669 417 €
Stocks & acomptes	72 990 €
Créances	368 705 €
Trésorerie	3 781 723 €
Charges constatées d'avance	13 471 €
Total de l'Actif	4 906 306 €

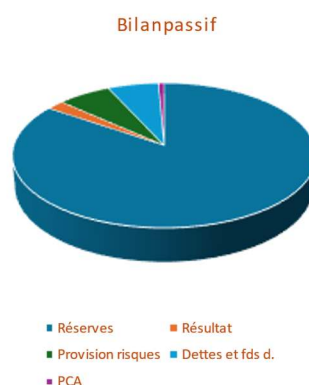


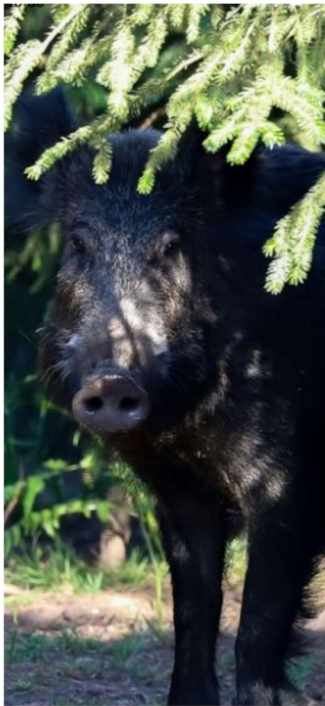
Comptes de l'exercice 2023/2024

Rapport de gestion

Bilan - PASSIF

	Net au 30/06/2024
Réserves	4 329 683 €
Résultat de l'exercice	- 108 338 €
Provision pour risques	332 027 €
Dettes et fonds dédiés	316 612 €
Produits constatés d'avance	36 322 €
Total du Passif	4 906 306 €



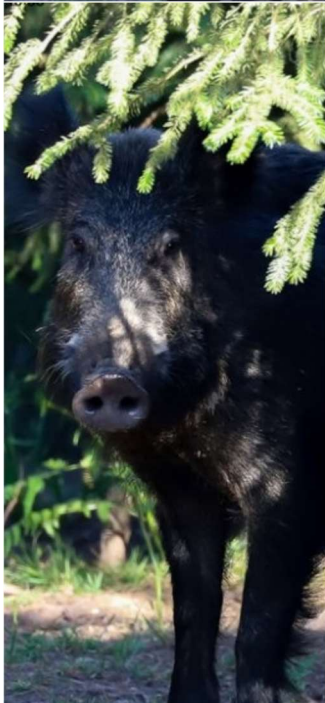
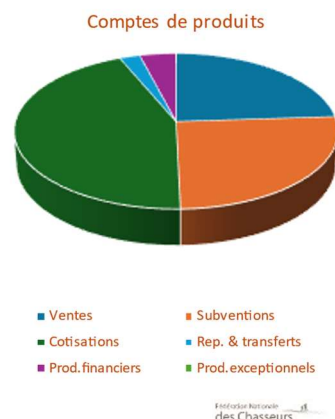


Comptes de l'exercice 2023/2024

Rapport de gestion

Compte de résultat du 01/07/2023 au 30/06/2024

Comptes de produits :	
Ventes de biens et de services	489 029 €
Subventions et contributions	524 529 €
Cotisations fédérales et adhésions	898 767 €
Reprises et transferts de charges	46 961 €
Produits financiers	82 748 €
Produits exceptionnels	500 €
Total des produits	2 042 534 €

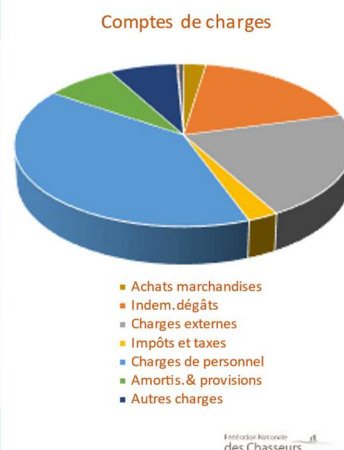


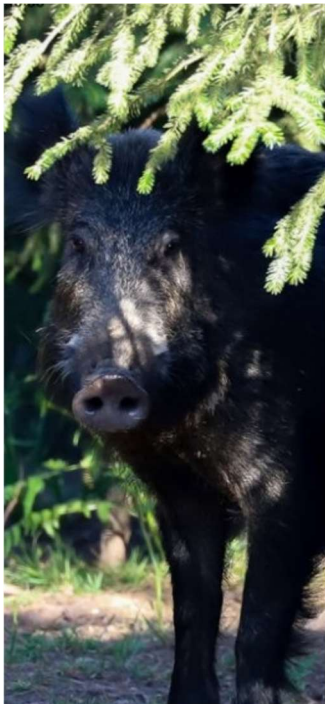
Comptes de l'exercice 2023/2024

Rapport de gestion

Compte de résultat du 01/07/2023 au 30/06/2024

Comptes de charges :	
Achats de marchandises	51 597 €
Indemnisation des dégâts	397 563 €
Charges externes	450 022 €
Impôts et taxes	56 167 €
Charges de personnel	860 297 €
Amortissements et provisions	162 715 €
Autres charges et fonds dédiés	156 098 €
Charges exceptionnelles	3 809 €
Impôts sur les produits financiers	12 605 €
Total des charges	2 150 873 €





Comptes de l'exercice 2023/2024

Rapport de gestion

Résultat de l'exercice 2023 - 2024

Résultat de l'exercice (déficit) : (-) 108 338 €

Fédération Nationale
des Chasseurs



Comptes de l'exercice 2023/2024

Présentation des comptes annuels

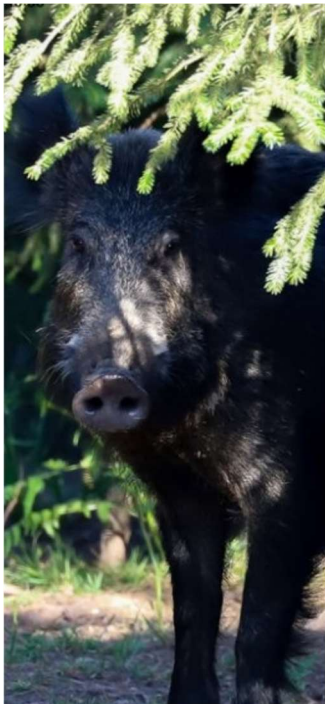
Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2024 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Affectation des résultats

Le déficit de l'exercice s'élève à (-) 108 338 €.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat, à la réserve de gestion.

Fédération Nationale
des Chasseurs



Comptes de l'exercice 2023/2024

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2024

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints à notre rapport.

L'objectif de notre mission légale consiste à nous prononcer sur :

- La sincérité et la régularité des comptes annuels ;
- Notre appréciation des principes comptables et des estimations significatives retenues ;
- Les vérifications spécifiques.

Fédération Nationale
des Chasseurs



Comptes de l'exercice 2023/2024

Fondement de l'opinion

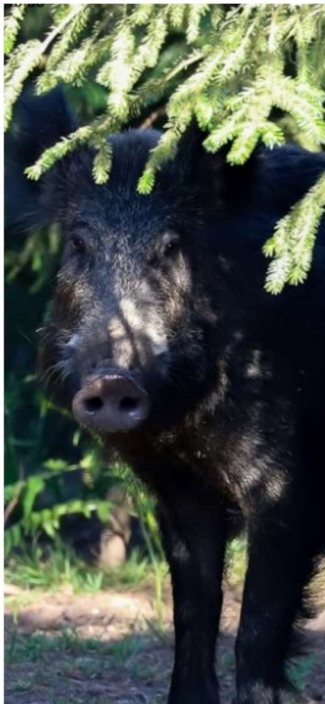
Référentiel d'audit

Audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Indépendance

Mission d'audit réalisée dans le respect des règles d'indépendance applicables.

Fédération Nationale
des Chasseurs



Comptes de l'exercice 2023/2024

Justification des appréciations

Les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- les impacts de la réforme de la chasse ;
- l'état des provisions ;
- l'état des créances et des dettes.

Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Fédération Nationale
des Chasseurs

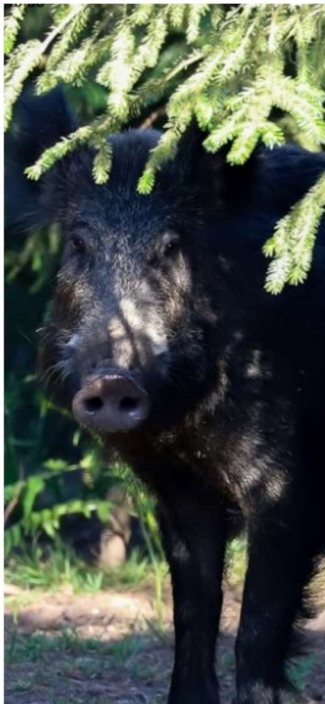


Comptes de l'exercice 2023/2024

Vérifications spécifiques

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fédération Nationale
des Chasseurs



Comptes de l'exercice 2023/2024

Responsabilités de la direction

Etablir des **comptes annuels** présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français.

Mettre en place le **contrôle interne** qu'elle estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels.

Evaluer la **capacité** de la Fédération à poursuivre son exploitation.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration

Fédération Nationale
des Chasseurs

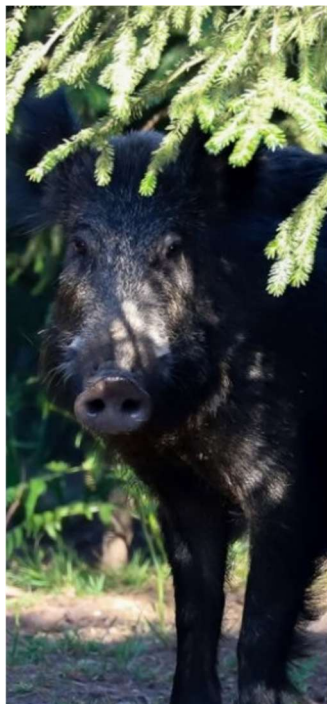


Comptes de l'exercice 2023/2024

Responsabilités du Commissaire aux comptes

- Etablir un **rapport** sur les comptes annuels en obtenant l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.
- Apprécier le **caractère approprié** des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction.
- Notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fédération.

Fédération Nationale
des Chasseurs



Comptes de l'exercice 2023/2024

Opinion sur les comptes annuels

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération à la fin de cet exercice.

Fédération Nationale
des Chasseurs



Comptes de l'exercice 2023/2024

Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

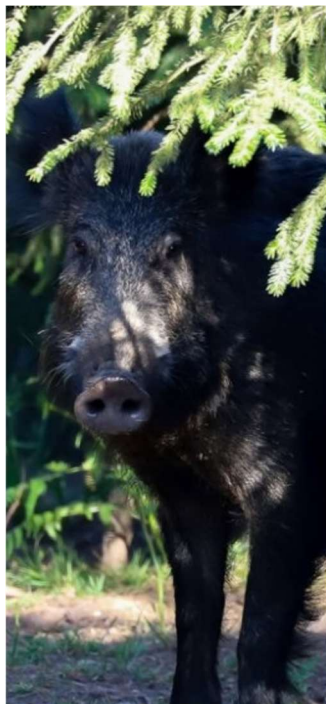
Conventions réglementées

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Fédération, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention soumise aux dispositions de l'article L.225-38 du Code de Commerce.

Fédération Nationale
des Chasseurs

BUDGET PRÉVISIONNEL 2025/2026

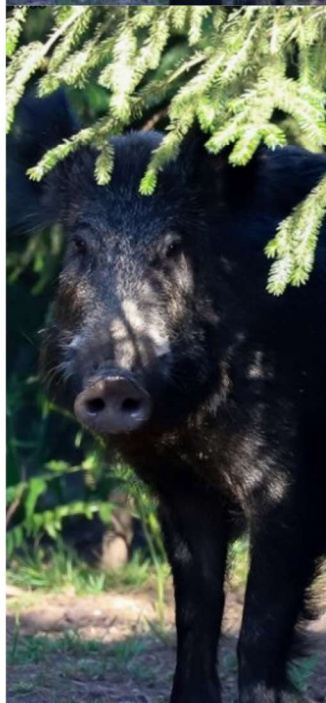


Budget prévisionnel 2025/2026

Proposition des cotisations 2025/2026

Proposition de prix des cotisations fédérales 2025/2026

Validation du permis de chasser	
Validation départementale (dont 0,40 € pour la Fondation pour la protection des habitats de la faune sauvage)	75,00 €
Validation temporaire 9 jours	37,50 €
Validation temporaire 3 jours	18,75 €
Frais de dossier guichet unique (avec arrondi sur les centimes)	5,00 €
Duplicata validation et carnet bécasse (en cas de perte ou de destruction)	15,00 €
Assurance RC chasse	22,00 €

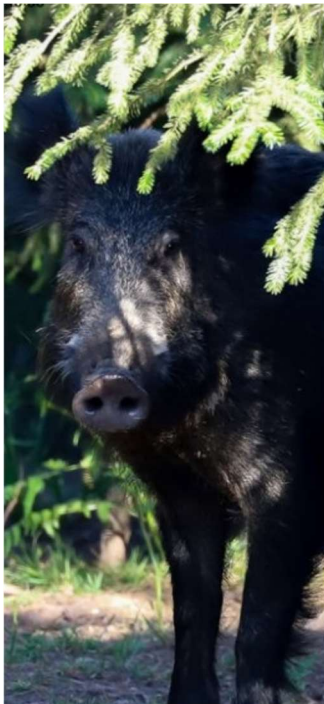


Budget prévisionnel 2025/2026

Proposition des cotisations 2025/2026

Proposition de prix des cotisations fédérales 2025/2026

Adhésions et contrats de services	
Adhésion bénéficiaire de plan de chasse	75,00 €
<u>Contrats de services :</u>	
Territoire < 60 ha	75,00 €
60 ha < territoire < 500 ha	115,00 €
500 ha < territoires < 1 500 ha	155,00 €
Territoires > 1 500 ha	175,00 €



Budget prévisionnel 2025/2026

Proposition des cotisations 2025/2026

Proposition de prix des cotisations fédérales 2025/2026

Cotisations « dégâts »	
Cotisation grand gibier (Départemental et temporaire 3 jours ou 9 jours)	15,00 €
<u>Bracelet plan de chasse :</u>	
Chevreuil	23,00 €
Cerf / biches	165,00 €
Daim	10,00 €

Fédération Nationale
des Chasseurs



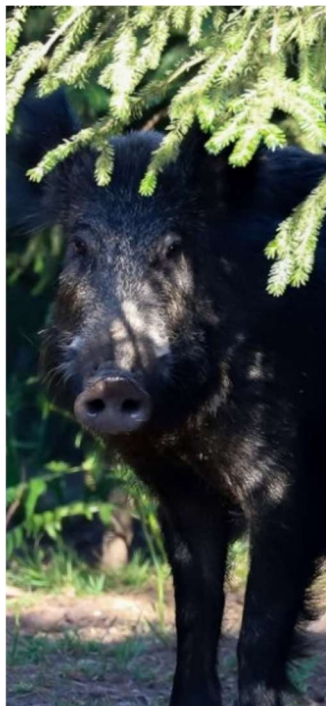
@chasseur22

Budget prévisionnel 2025/2026

Proposition des cotisations 2025/2026

Proposition de prix des cotisations fédérales 2025/2026

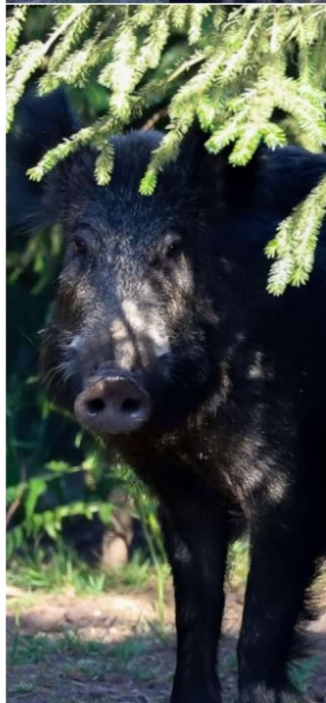
Cotisations « dégâts »	
<u>Contributions territoriales :</u>	
Contribution territoriale forfaitaire de solidarité	150,00 €
Contribution territoriale additionnelle de responsabilisation :	
Communes ≤ 1500 € de dégâts	0 €/ha
1 500 € de dégâts ≤ communes ≤ 3 000 € de dégâts	0,20 €/ha
3 000 € de dégâts ≤ communes ≤ 4 500 € de dégâts	0,40 €/ha
Communes ≥ 4 500 € de dégâts	0,60 €/ha



Budget prévisionnel 2025/2026

Comptes de produits	
Ventes de biens et services	224 485 €
Ressources pour l'indemnisation des dégâts	282 900 €
Subventions d'exploitation	227 355 €
Produits des validations	759 036 €
Contributions et cotisations	551 504 €
Autres produits de gestion	47 760 €
Produits financiers	83 100 €
Total des produits prévisionnels	2 176 140 €

Fédération Nationale
des Chasseurs



Budget prévisionnel 2025/2026

Comptes de charges	
Achats de marchandises	139 282 €
Indemnisation des dégâts de grand gibier	500 000 €
Services extérieurs	458 606 €
Impôts et taxes	67 519 €
Charges de personnel	930 782 €
Autres charges de gestion	88 344 €
Amortissements et provisions	114 934 €
Impôts sur les produits financiers	13 000 €
Total des charges prévisionnelles	2 312 467 €

Déficit budgétaire - 136 327 €

VOTES DES COMPTES

Vote n° 1 : Après avoir entendu le rapport de gestion, ce dernier et l'affectation du résultat à la réserve de gestion de l'exercice clos le 30 juin 2024 sont adoptés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Vote n° 2 : Après avoir entendu le rapport général et le rapport spécial de Madame la Commissaire aux comptes, les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2024 sont approuvés à l'unanimité.

Vote n° 3 : A l'unanimité, le quitus est donné aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2023/2024.

Vote n° 4 : Le montant de la cotisation départementale pour la saison de chasse 2025/2026 fixé à 75 € est approuvé à l'unanimité.

Vote n° 5 : Le montant de la cotisation grand gibier pour la saison de chasse 2025/2026 fixé à 15 € est approuvé à l'unanimité.

Vote n° 6 : Le montant du bracelet plan de chasse « chevreuil » fixé à 23 € pour la saison de chasse 2025/2026 est approuvé à l'unanimité.

Vote n° 7 : Le montant du bracelet plan de chasse « cerf » fixé à 165 € pour la saison de chasse 2025/2026 est approuvé à l'unanimité.

Vote n° 8 : A l'unanimité, le budget prévisionnel pour l'exercice 2025/2026 est approuvé.

CLÔTURE

L'ordre du jour étant épuisé, le président remercie très chaleureusement tous les présents pour leur patience et surtout pour leur confiance exprimée dans les votes.

Il rappelle qu'il compte sur les adhérents le samedi 17 mai 2025 pour remettre en main propre à leur maire le manifeste de notre Fédération nationale des chasseurs.

Sur ce dernier message, il déclare close la 104^{ème} assemblée générale de la Fédération départementale des chasseurs du Morbihan.